

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 20_87

**OBJET : CONVENTION DE
REVERSEMENT DES CHARGES LIÉES
À L'ORGANISATION DE L'ALSH À LA
MARINE**

L'an deux mille dix-vingt, le 5 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : le 27 février 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 31</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, (Saint-Laurent du Pont) ; Dominique CABROL, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Christiane Mollaret à Jean-Louis MONIN – Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes, qui inclut le développement de l'accueil de loisirs sur le territoire,

CONSIDERANT l'information faite en conseil communautaire du 19 juillet 2019 portant sur l'organisation de l'ALSH du mois d'août à St Pierre de Chartreuse et la prise en charge des frais de transport depuis la vallée,

CONSIDERANT la délibération du 19 juillet 2019, qui acte l'organisation de l'Accueil de loisirs du secteur vallée du Guiers au site de « La Marine » propriété de l'IGESA, de septembre 2019 à juin 2020,

CONSIDERANT que les coûts liés à l'organisation de l'accueil de loisirs à St Pierre de Chartreuse et sur le site de La Marine de septembre à décembre 2019 n'avaient pas été budgétés par l'organisateur CSPG, qui en a la charge,

Il convention de procéder au reversement de ces charges au CSPG dès qu'elles seront arrêtées, pour la période d'août 2019 à décembre 2019.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **AUTORISE** le Président à procéder au reversement au centre Social des Pays du Guiers des charges liées à l'accueil de l'ALSH à Saint-Pierre-de-Chartreuse en août et au site de La Marine

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 12 mars 2020,

Le Président,
Denis SEJOURNE.

